

La sélection des projets blancs et Jeunes Chercheurs/Jeunes Chercheuses à l'ANR

Silvia Marzagalli (vice-présidente du comité SHS 3 de 2010 à 2012)

Cette courte présentation vise à expliquer les étapes et les modalités de sélection (voir schéma annexe I) auxquelles sont soumis les projets présentés à l'ANR dans le cadre des appels à projet « blancs » (= non-thématiques) et Jeunes Chercheurs/Jeunes Chercheuses (JCJC). Je vous livrerai aussi quelques conseils issus de mon expérience de l'évaluation acquise en tant qu'ancienne vice-présidente du comité SHS 3 (comité qui couvre plusieurs disciplines, dont l'histoire : voir annexe II). Le calendrier indiqué ici est celui des éditions passées, et ne reflète pas nécessairement celui de l'appel 2013.

La composition des comités est décidée par l'ANR, sur cooptation. Le comité comprend des spécialistes français et étrangers. L'ANR veille à ce que toutes les disciplines soient convenablement représentées, et que tout projet puisse être évalué par un collègue suffisamment proche du champ de spécialisation requis pour que son évaluation se fasse dans de bonnes conditions. Face au nombre croissant de projets comportant un volet informatique significatif, le comité peut comporter aussi un expert qui donne son avis sur cet aspect.

Deux à trois semaines après la clôture de l'appel à projet, et après vérification par l'ANR de la recevabilité des dossiers, le comité se réunit une première fois. Les projets sont alors attribués à un rapporteur et à un lecteur, choisis au sein du comité. Il leur revient d'indiquer le nom des experts extérieurs (français et/ou étrangers) auxquels l'ANR va demander d'expertiser les projets. Le comité peut désigner un des experts indiqués par le porteur du projet, mais il n'est pas obligé de le faire. Un minimum de deux expertises externes est requis, c'est pourquoi, on commence généralement par solliciter 5 experts, le taux de non-réponse ou de refus étant relativement élevé. Tout au long des semaines qui suivent, d'autres experts pourront être sollicités, si le nombre d'expertises entrées ou attendues semble insuffisant.

Avant la deuxième réunion du comité d'évaluation, chaque rapporteur met en ligne, sur le site de l'ANR auquel peuvent accéder seulement les membres du comité, son propre rapport, qu'il élabore après avoir lu le projet et les rapports des experts externes. Le lecteur donne un avis écrit plus succinct. Le rapporteur et le lecteur ne sont pas tenus d'épouser, dans leur rapport, l'opinion exprimée par les experts. Cette liberté est essentielle pour éviter qu'une expertise malveillante ou des expertises excessivement favorables affectent le processus d'évaluation.

Experts extérieurs, rapporteur et lecteur utilisent tous la même grille d'évaluation fournie par l'ANR qui comprend 5 rubriques :

- a. Qualité scientifique et technique (Excellence scientifique en termes de progrès des connaissances vis-à-vis de l'état de l'art; caractère innovant; intégration des différents champs disciplinaires, ...)

- b. Méthodologie, qualité de la construction du projet et de la coordination (Positionnement par rapport à l'état de l'art; faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes; structuration du projet, rigueur de définition des résultats finaux (livrables), identification de jalons; qualité du plan de coordination (expérience, gestion financière et juridique du projet), implication du coordinateur; stratégie de valorisation des résultats du projet...)
- c. Impact global du projet (Potentiel d'utilisation ou d'intégration des résultats du projet par la communauté scientifique ou la société, et impact du projet en termes d'acquisition du savoir-faire; crédibilité de la valorisation annoncée; intérêt pour la société, santé publique...; actions de promotion de la culture et de la communication scientifiques et techniques; actions pour la diffusion des résultats scientifiques dans l'enseignement supérieur...).
- d. Qualité du consortium ou de l'association d'équipe (Niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes; adéquation entre partenariat et objectifs scientifiques et techniques; complémentarité du partenariat et objectifs scientifiques et techniques; complémentarité du partenariat, ...)
- e. Adéquation projet-moyens/faisabilité du projet (Réalisme du calendrier; adaptation des moyens mis en œuvre à la conduite du projet; adaptation et justification du montant de l'aide demandée; adaptation des coûts de coordination; justification des moyens en personnels permanents; justification des moyens en personnels non permanents (stages, thèses, post-doctorants); évaluation du montant des investissements et achats d'équipement; évaluation des autres postes financiers (missions, sous-traitance, consommables)...).

Pour chacune de ces rubriques, l'expert attribue une note comprise entre 0 et 5 et ajoute un commentaire textuel de longueur libre. A la fin du rapport, l'expert donne un avis global (A, B, C), souligne les points forts et les points faibles du projet et exprime des recommandations.

Lors de la seconde réunion du comité, qui dure généralement deux ou trois jours et qui a lieu fin avril/début mai, chaque rapporteur présente les grandes lignes du projet qui lui a été confié et résume l'essentiel de son appréciation et de celles des experts ; le lecteur confirme ou pas cet avis. Les deux terminent par attribuer une note (A, B, C).

Après la présentation de l'ensemble de projets, la discussion s'engage entre les membres du comité afin d'aboutir au classement final. Si une partie de projets est écartée sans trop de difficultés en raison des faiblesses rédhibitoires identifiées par les experts, le rapporteur et/ou le lecteur, le nombre de bons projets est toujours supérieur au nombre de projets qu'il sera possible de financer. La concurrence est particulièrement rude chez les JCJC, en raison aussi du plus faible nombre de projets déposés, donc du très faible nombre des projets qui pourront être financés.

Il n'y a pas de quota par discipline, et c'est le comité dans son intégralité qui s'efforce d'aboutir, de manière aussi consensuelle que possible, à identifier les projets prioritaires. Le comité produit ainsi une liste de projets jugés dignes d'être financés. La liste est soumise au vote du comité. Aucune instance n'a le droit de modifier l'ordre fourni par le comité.

Les 15% des projets déposés recevables classés en haut de la liste seront financés. La dotation a permis en réalité par le passé de financer généralement environ 20-22% des projets déposés recevables. Avant que l'ANR puisse fixer le nombre de projets réellement financés, il faut toutefois calculer le coût global des projets classés. C'est lors de la réunion d'interclassement entre les différents comités ANR qui se tient en présence des présidents des comités, généralement dans les 2-3 semaines qui suivent la seconde réunion des comités, que le classement final sera donc déterminé (autrement dit, que l'ANR descendra dans la liste autant que l'enveloppe budgétaire à sa disposition le lui permet). L'ANR annonce alors la liste des projets financés, tout en laissant subsister une liste complémentaire susceptible de « repêchage » en cas, par ex., de désistement d'un porteur du projet.

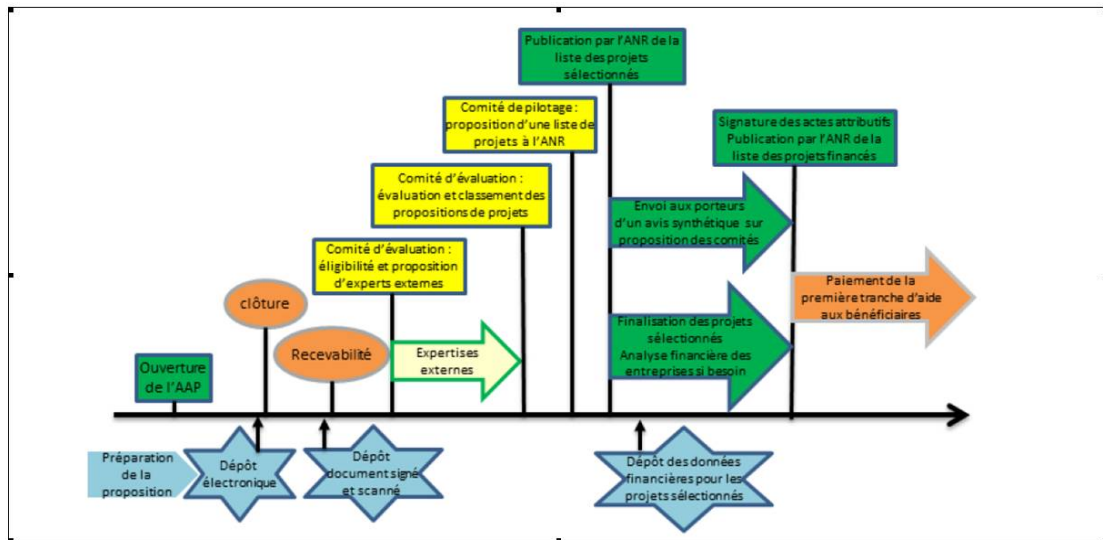
Pour chaque projet, le président du comité rédige, à l'aide des rapports fournis par les rapporteurs, un rapport d'une page environ résumant les forces et faiblesses du projet destiné à être transmis par l'ANR au porteur du projet. Les remarques devraient permettre au porteur de comprendre s'il est opportun de représenter le projet l'année suivante.

Si je peux me permettre quelques conseils, le projet doit montrer sa pertinence et sa faisabilité. Il s'agit donc de rédiger une présentation

- qui doit amener les experts à juger le projet absolument prioritaire: montrer en filigrane, et de manière convaincante, pourquoi il est essentiel de le financer (ambition, originalité).
- claire quant aux sources historiques à mobiliser, au rôle de chaque membre du consortium, à la méthodologie, aux « livrables ». Le porteur a tout intérêt à donner le sentiment que le consortium sait pertinemment d'où il part, où il va, et comment il va y parvenir.
- Justifiant de manière convaincante la nécessité de l'éventuel post-doc et fournissant une estimation raisonnable des moyens.

C'est le projet et non les chercheurs qui sont évalués. L'excellence notoire des membres du consortium ne pourra jamais pallier les insuffisances rédhibitoires d'un projet mal construit et flou.

Annexe I – Les étapes du processus de sélection



Annexe 2 – Composition disciplinaire des comités SHS à l'ANR

Comité d'évaluation	Disciplines
SHS 1 : Sociétés, espace, organisations et marchés	Anthropologie Démographie Droit Economie Géographie Sciences de gestion Sciences politiques et relations internationales Sociologie
SHS 2 : Développement humain et cognition, langage et communication	Ergonomie Psychologie Sciences de l'éducation Sciences de l'information et de la communication Sciences du langage
SHS 3 : Cultures, arts, civilisations	Anthropologie culturelle Archéologie Arts et histoire de l'art Etudes orientales et africaines Histoire Histoire et philosophie des sciences Littérature et sciences des textes Musique et musicologie Philosophie Préhistoire Protohistoire